

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale sise au 8, Montée Monseigneur-Martel de L'Île-du-Grand-Calumet le jeudi 12 mai 2022 à compter de 19h et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié de façon électronique à tous les membres du conseil suivant-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Sont aussi présent-e-s :

Madame Éline Déry, directrice générale
Madame Jessica Marcil, Firme comptable Marcil Lavallée
Monsieur Jonathan Paquet, Firme comptable Marcil Lavallée

1. Ouverture de la séance

Mot de bienvenue

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h09.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1- Ouverture de la séance

- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des états financiers 2021
- 4- Questions du public
- 5- Clôture de la séance

2022-05-114 - Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

4. Adoption des états financiers 2021

Une présentation des états financiers vérifiés est faite par Mme Jessica Marcil de la Firme comptable Marcil Lavallée.

2022-05-115 - Adoption des états financiers 2021

Sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que les états financiers vérifiés de l'année 2021 par la firme comptable Marcil-Lavallée soient adoptés par le conseil.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

5. Période de questions

Aucun membre du public n'assiste à la séance.

6. Clôture de la séance

2022-05-116 – Clôture de la séance

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu de clore la présente séance à 19h10.

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, Maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Louis Corriveau, maire

Élaine Déry, directrice générale